

CELLES 2022

Du 26 au 29 mai

Fiche d'inscription

N'oubliez pas vos
gamelles et vos
couverts !!!

Nom : Prénom :

Rue : Num : Code Postal :

Localité : Pays : Téléphone :

E-mail : Club :

Véhicule (si vous êtes le chauffeur) : Immatriculation :

Type de tente/logement : Jour prévu de votre arrivée :

Inscription obligatoire pour TOUS (par personne) à partir de 14 ansX 15 € = €

Les participants avec véhicule bénéficieront de 2 tickets boissons.

Judi 26 mai : Possibilité de se restaurer sur place

Vendredi 27 mai :

Petit déjeuner « all in »X 6 € = €

Souper : Boulettes Sauce Chasseur, Frites, SaladesX 13 € = €

Enfant jusque 12 ans X 8 € = €

Samedi 28 mai :

Petit déjeuner « all in »X 6 € = €

Dîner : repas du samedi midi (pain saucisse+1 boisson)X 2 € = €

(uniquement servi lors de l'arrêt pendant le circuit)

Souper : barbecue Gourmand – Crudités – sauce chaude et froideX 16 € = €

Enfant jusque 12 ans X 10 € = €

Dimanche 29 mai :

Petit déjeuner « all in »X 6 € = €

Dîner : Filet de Dindonneau - Gratin dauphinois - légumes cuitsX 15 € = €

Enfant jusque 12 ans X 10 € = €

*Par ma signature, je déclare avoir pris
connaissance du règlement de la manifestation et y
adhère en tout point*

Signature :

TOTAL..... €

ATTENTION : Pour valider votre réservation, merci de nous renvoyer votre fiche d'inscription **AVANT le 15 MAI 2022**

soit par mail steflomba@hotmail.com soit par courrier 101Ab 326ENG Route d'Ocquier 1A 5590 PESSOUX

ainsi que d'effectuer le paiement sur le compte financier :

IBAN : BE72 0011 7019 0216 - BIC : GEBABEBB - Avec en communication 'CELLES 2022 + NOM PRENOM »

Afin d'éviter le gaspillage, les repas doivent impérativement être réservés et réglés au préalable. Merci de votre collaboration.

CELLES 2022 :

Règlement d'Ordre Intérieur

1. Chaque participant, même d'un jour, est tenu de s'inscrire dès son arrivée.
2. L'accès au terrain est réservé exclusivement aux véhicules alliés de la seconde guerre mondiale ainsi que ceux dont l'aspect extérieur permet de les assimiler.
3. Seules les tenues (civiles ou militaires) de l'époque 39 – 45 alliées seront admises. Les tenues de l'Axe sont interdites.
4. Extinction des groupes électrogènes à minuit.
5. La vente et le débit de boisson sur le site n'est pas autorisé sauf pour les organisateurs de la manifestation.
6. Les bouteilles en verre sont interdites dans le chapiteau.
7. Toutes les armes doivent être en ordre avec la législation actuelle. Dans le cas contraire, les armes sont interdites sur le terrain et la voie publique. Chacun est responsable.
8. Seules les tentes militaires kaki alliées de la seconde guerre mondiale sont admises. L'utilisateur veillera à son ancrage pour en éviter la chute ou l'envol
9. Une vitesse raisonnable (MAX 5 Miles/h) est à respecter sur le camp. En cas de terrain gras ou humide, la traction intégrale sera utilisée. Les déplacements « inutiles » seront évités.
10. Il est interdit de faire du feu à même le sol.
11. Veuillez tenir vos chiens en laisse.
12. Les participants sont tenus de se conformer aux indications des forces de l'ordre, des organisateurs et des MP sur le terrain et durant les déplacements en colonne.
13. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des accidents et vols qui pourraient survenir lors de la manifestation.
14. Il est formellement interdit de vendre des armes, même démilitarisées, sur la Bourse.
15. Les participants sont tenus de respecter l'environnement. Tout vandalisme et/ou dégradation seront signalés aux autorités et sanctionnés. Les bois et forêts sont de propriétés privées à respecter.
16. Chaque conducteur vérifiera que son véhicule soit en ordre d'immatriculation, d'assurance, de contrôle technique éventuel, conforme aux règles du code de la route et que son permis de conduire corresponde au véhicule utilisé.
17. Du fait de son inscription, tout participant marque son accord avec le présent règlement.